



Lors de la planification urbaine d'Arvida, l'automobile n'occupait évidemment pas la place qu'elle prend aujourd'hui, autant dans l'espace public que sur les terrains privés. Ainsi, avant les années 1950, une minorité de terrains résidentiels comprenait une entrée véhiculaire. Les premiers terrains à en avoir été pourvu étaient ceux qui comprenaient un garage, auquel menait une entrée étroite en gravillon. Avec l'évolution des habitudes de transport, la proportion d'aires végétalisées des terrains résidentiels a commencé à diminuer au profit des aires minéralisées.



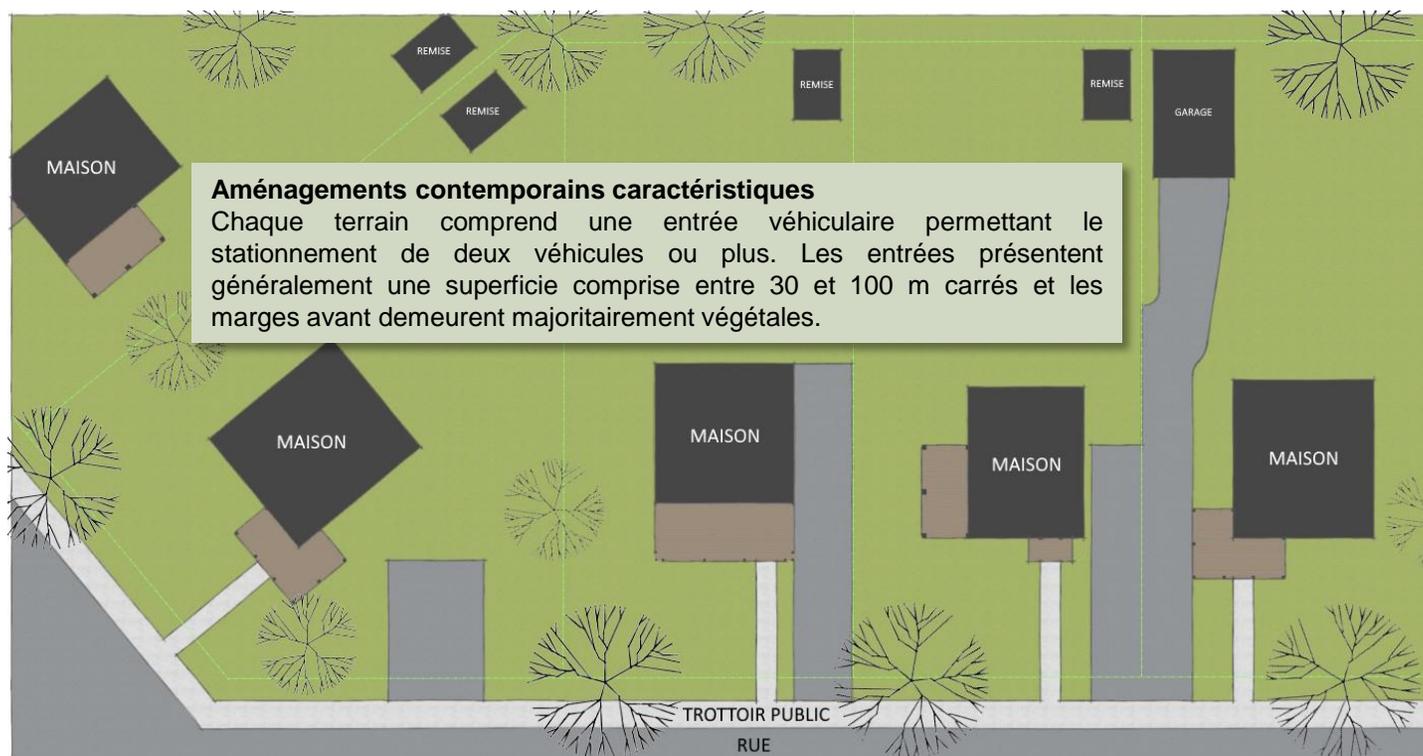
Société historique du Saguenay, Fonds Alcan, S02, SS2, D01, P037

Série de maisons sans entrée véhiculaire. L'intégration d'entrées à ses terrains doit permettre la préservation d'une marge avant majoritairement végétale.



Société historique du Saguenay, Fonds Alcan, S02, SS2, D01, P042

Maison de type H-3 et son garage attenant. Une entrée véhiculaire en gravillon de 2,5 m à 3 m de largeur menait traditionnellement aux garages.





Les modifications faites aux entrées véhiculaires peuvent avoir des incidences sur la valeur du paysage. De plus, la diminution des proportions d'aires minéralisées aide à lutter contre l'effet des îlots de chaleur en milieu urbain. Voici quelques exemples d'interventions favorables et défavorables.

